

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes publics

Fermeture de la brigade de surveillance des douanes d'Évreux

NOR : CPAD1833627S

Le directeur général des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Normandie du 22 novembre 2018,

Arrête :

Article unique. – La brigade de surveillance intérieure d'Évreux (direction régionale de Rouen) est fermée. La mesure prend effet au plus tard le 30 novembre 2020.

Fait le **17 DEC. 2018**

Le directeur général,



Rodolphe GINTZ